

L'office public de l'habitat (ex HLM) met en grand danger la régie de quartier Garros Services



L'office public de l'habitat (ex HLM) met en grand danger la régie de quartier Garros Services

Comment l'OPH du Gers, service public peut casser un partenariat de 33 ans avec Garros Services (association reconnue d'utilité publique d'insertion), bonne question !



Nadine Aurensan (première adjointe d'Auch entre autres) présidente de l'association Garros Services et Isabelle Labart directrice ont fait part de leur incompréhension devant cette surprenante situation. Depuis sa création Garros Services est en partenariat avec les " HLM du Gers" (prestations de nettoyage et d'entretien des immeubles collectifs et des bureaux de l'OPH) qui du jour au lendemain sans préavis, clôture cette belle collaboration au service les personnes en situation d'insertion, inexplicable ! Encore plus extravagant, la décision a été prise le 19 juillet applicable au 1 août, super remerciements pour une collaboration sans grief de 33 ans, quelle élégance! Certes le marché de 210 000 euros est ouvert à l'appel d'offres, et que le marché à été attribué à une société toulousaine, qui n'emploie pas de personnes en situation d'insertion, pour un mieux disant vraiment minime. Il faut savoir aussi que l'OPH pouvait ouvrir l'appel d'offres en précisant l'obligation d'insertion, ce qu'il n'a pas fait, pourquoi ? Il est bon de préciser que 23 personnes gersoises en situation d'insertion sont donc menacées de fin de contrat.

Extraits du premier communiqué de Garros Services :

"Tout comme les autres Régies de quartier en France, Garros Services - créée en 1989 - se consacre à l'insertion par l'activité économique des publics en difficulté, afin de permettre un retour à l'emploi. Cette démarche s'appuie sur un partenariat historique avec l'OPH 32, bailleur social du quartier du Garros.

... L'OPH 32 prend une lourde responsabilité en privilégiant une logique comptable contestable et en mettant de côté une logique sociale qui est pourtant centrale dans un quartier actuellement en pleine mutation et où de lourds investissements sont engagés par l'Etat et les collectivités."

Garros Services se pourvoit en cassation

Garros Services a saisi en référé le tribunal administratif de Pau pour demander l'annulation du marché. Par l'ordonnance du 13 août dernier, le tribunal n'a pas fait suite à cette requête. En conséquence, Garros Services a décidé de se pourvoir en cassation auprès du Conseil d'Etat d'ici le 29 août.

Triste affaire à suivre....

Vous trouverez ci-dessous les deux communiqués de presse de Garros Services du 9 et 24 août.